

La mise en sommeil gratuite d'une société

Description

La mise en sommeil gratuite d'une entreprise est impossible. En effet, l'opération engendre divers frais. Par ailleurs, l'entrepreneur a la possibilité d'opter pour des solutions plus économiques que d'autres.

Qu'il soit un dirigeant de [société](#) ou un entrepreneur individuel, il faudra ainsi qu'il s'informe non seulement sur les coûts de l'opération, mais aussi sur les conséquences de la cessation d'activité avant de mettre son entreprise en sommeil.

[Mettre en sommeil ma société](#)

La mise en sommeil gratuite : de quoi s'agit-il ?

Souvent, les entrepreneurs novices se demandent s'il est possible de procéder à une [mise en sommeil](#) gratuite d'une entreprise. Comme expliqué précédemment, **un certain nombre de frais doivent être prévus** dans le cadre de la réalisation de l'opération, que ce soit pour une EI ou une société.

Définition

Que ce soit pour une [entreprise individuelle](#) ou une société, la mise en sommeil n'est pas gratuite. Même **les formalités pour mettre fin à la période d'inactivité sont payantes**. Pour rappel, les entrepreneurs ont le choix de cesser temporairement leurs activités durant un certain temps, sous certaines conditions.

Cette procédure s'appelle « mise en sommeil ». Elle **permet à un entrepreneur de cesser temporairement son activité**, mais peut aboutir à la radiation de l'entreprise si rien n'est fait pour réactiver cette dernière.

Un entrepreneur peut **opter pour une mise en sommeil pour de multiples raisons**, parmi lesquelles on retrouve :

- Une expatriation ;
- Le lancement de nouveaux projets ;
- Un retour au salariat.

Bon à savoir : par ailleurs, il est interdit de mettre en sommeil une entreprise parce qu'elle rencontre des difficultés financières.

Différence entre la mise en sommeil et la cessation temporaire d'activité

Ces termes **ont la même signification**. Mais on utilise couramment « mise en sommeil » pour faire cesser l'activité d'une société et « cessation temporaire d'activité » pour suspendre celle d'une entreprise individuelle.

La mise en sommeil est-elle gratuite ?

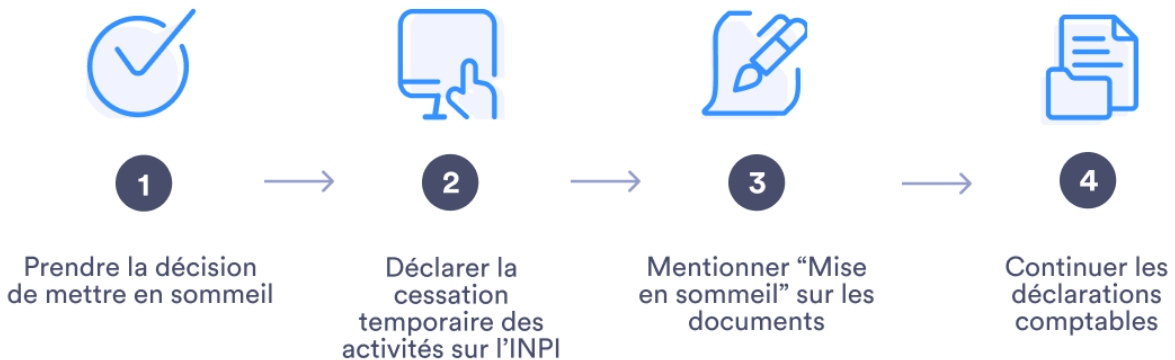
Pour une entreprise individuelle, la mise en sommeil n'est pas gratuite, mais elle est généralement **moins chère que pour une société**. En guise de rappel, la reprise d'activité a également un coût. Pour l'EI, les frais à prévoir sont identiques, que ce soit pour une :

- Mise en sommeil ;
- Reprise d'activité ;
- Fermeture définitive.

Afin de mettre en sommeil une société, il faut suivre les étapes suivantes :

- Prendre la décision de mettre en sommeil ;
- Déclarer la cessation temporaire des activités sur l'INPI ;
- Mentionner "mise en sommeil" sur les documents ;
- Continuer les déclarations comptables.

Les étapes pour **mettre en sommeil** une société

**LegalPlace.**

À noter : pour calculer les dépenses à prévoir pour mettre une entreprise en sommeil, il est nécessaire de prendre en compte les frais d'entrée et de sortie. À titre de rappel, il peut aboutir à la reprise d'activité ou à la procédure de dissolution.

Coût pour les sociétés

Pour les sociétés ([SAS](#), SCI ou encore SARL), le coût des formalités s'élève à **190,24 euros**. Il comprend :

- Les frais d'insertion au Bodacc ;
- Le paiement de la taxe sur la valeur ajoutée ;
- Les frais de l'INPI.

Pour une reprise d'activité

Une modification de l'inscription effectuée est nécessaire pour réactiver une société. D'autre part, il faudra fournir le même document utilisé pour la mise en sommeil. Et le **coût de la formalité de mise en sommeil est aussi de 190,24 euros**. Cependant, des frais d'annonce légale doivent être prévus également.

À noter : pour les sociétés, la durée de la mise en sommeil est limitée à deux ans.

Pour une fermeture définitive

Pour fermer définitivement l'entreprise, **les frais de greffe s'élèvent à 205,50 euros**. En effet, l'enregistrement de la décision de dissolution au SIE a un coût. Il en est de même pour la publication d'annonce légale qui permet d'informer les tiers de la nouvelle.

Coût pour les entreprises

Pour les entreprises individuelles, **le coût des formalités réalisées pour cesser temporairement l'activité s'élève aussi 104,34 euros**. De la même manière que pour les sociétés, le montant inclut :

- Les frais d'inscription au Bodacc ;
- Les frais de l'INPI ;
- Le paiement de la TVA.

Pour une reprise d'activité

Après une cessation temporaire d'activité, l'entrepreneur individuel devra prévoir des frais de [fin de mise en sommeil](#) qui sont fixés à **104,34 euros**. Il sera tenu également de renseigner et transmettre le formulaire P2 CMB (Déclaration de modification – personne physique) au greffe.

À noter : pour les entreprises individuelles, la durée de la mise en sommeil est limitée à un an.

Pour une fermeture définitive

Pour fermer une entreprise individuelle de manière définitive, une inscription modificative doit être réalisée. Il faudra également **prévoir des frais de 104,34 euros**. Par ailleurs, la déclaration de radiation auprès du greffe est gratuite.

Tableau récapitulatif des coûts

Le règlement des frais s'effectue en même temps que le dépôt du dossier au greffe du tribunal compétent. Ci-dessous un tableau récapitulatif des [coûts d'une mise en sommeil d'entreprise](#) à prévoir.

	Frais pour mettre en sommeil l'entreprise	Frais pour reprendre l'activité	Frais pour fermer définitivement l'entreprise
EI	104,34 euros	104,34 euros	104,34 euros
Société	190,24 euros	190,24 euros + Frais d'annonces légales entre 150 euros et 200 euros	205,50 euros + Frais d'annonces légales entre 150 euros et 200 euros

Les [aides pour une entreprise en difficulté financière](#) sont nombreuses. En effet, selon la nature et l'ampleur des difficultés, le responsable peut solliciter l'aide de professionnels ou l'allocation d'aides financières.

Quelles sont les conséquences de la cessation temporaire d'activité ?

La cessation temporaire d'activité d'une entreprise a **des conséquences aussi bien au niveau social que fiscal**. L'entrepreneur devra bien s'informer à ce sujet avant d'entamer les [règles de mise en sommeil](#).

Sociales

Durant la mise en sommeil, **le dirigeant de l'entreprise reste soumis au régime social dont il dépend**. De même, il verse toujours les cotisations sociales s'il est affilié au régime des [TNS](#). Le calcul de ses charges s'effectuera ainsi sur une base minimale. N'étant pas rémunéré, le gérant qui relève du régime général de la sécurité sociale n'a par ailleurs rien à payer.

Bon à savoir : la mise en sommeil n'a aucun effet sur l'exonération de cotisations accordée au titre de l'[Acre](#) ou Aide à la création ou à la reprise d'une entreprise.

Fiscales

Lors de la période d'imposition, le représentant légal de l'entreprise doit effectuer une **déclaration d'impôt sur les bénéfices avec une mention « Néant »**, puisqu'aucun bénéfice n'est réalisé. Par ailleurs, il n'aura pas à déclarer ni à payer la taxe sur la

valeur ajoutée.

Bon à savoir : pendant la suspension de l'activité, l'entreprise mise en sommeil reste redevable de la [Cotisation foncière des entreprises](#).

Voici une vidéo pour mieux comprendre à quoi correspond la mise en sommeil :

Que se passe-t-il à la fin de la période de mise en sommeil ?

À la fin de la période de mise en sommeil, le représentant légal de l'entreprise a la possibilité de réactiver cette dernière. Il peut se rendre sur le guichet unique, même si c'est d'abord pour **faire état de sa reprise d'activité**. Il faut savoir que la formalité est payante. Dans tous les cas, il sera tenu d'effectuer une nouvelle inscription modificative sur la plateforme numérique.

À noter : s'il le souhaite, il a le choix aussi de se faire accompagner dans les démarches par un prestataire spécialisé.

C'est donc sur le guichet unique qu'il doit accomplir la formalité pour reprendre son activité. Même chose s'il souhaite **faire état de la cession** ou de la [dissolution de l'entreprise](#) en vue de la radier. Il s'agit également d'une formalité payante.

En guise de rappel, l'entreprise risque la radiation au [RCS](#) ou au RM en l'absence de la réalisation de démarches de la part de son dirigeant, une fois que la durée maximale a expiré. En effet, **elle sera radiée d'office**. Le greffier aura la possibilité de saisir le juge de surveillance des registres pour qu'il examine la situation, après en avoir informé le représentant légal de la société par LRAR.

Bon à savoir : dans le cas où la radiation serait prononcée, le chef d'entreprise disposera de six mois pour saisir le juge commis à la surveillance et contester la décision.

La radiation d'office ne requiert aucune démarche venant de l'entrepreneur. Pour les entreprises individuelles, elle **entraîne leur retrait des répertoires registres légaux** :

- RCS ;
- Répertoire SIRENE ;
- RNE ;
- Registre spécial des entrepreneurs individuels ;
- Registre spécial des agents commerciaux.

FAQ

La cessation d'activité, qu'est-ce que c'est ?

Comme l'indique son nom, elle désigne l'arrêt d'une activité professionnelle qu'il soit volontaire ou non. Selon les cas, elle peut être définitive ou temporaire. Une société mise en sommeil doit être activée au bout de deux ans maximum. Pour une entreprise dépourvue de personnalité, la cessation d'activité est souvent décidée à la suite du décès ou du départ en retraite de son propriétaire.

Dans quels cas doit-on fermer définitivement une entreprise ?

Plusieurs situations peuvent amener un entrepreneur à fermer définitivement son entreprise. Une liquidation judiciaire en fait partie. Dans la liste figurent également le : Licenciement pour motif économique ; Travail dissimulé. Et lorsque l'entreprise arrête définitivement son activité, tous les contrats de travail qui lient l'employeur et les salariés sont rompus.

Quels sont les signes qu'une entreprise risque de subir une fermeture ?

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, une croissance trop rapide peut indiquer qu'une entreprise se trouve en difficulté financière. D'autre part, une diminution du marché et la perte d'un client important font partie des facteurs risquant de la mener à la faillite. Des concurrents agressifs vont également la mettre à mal.